



Foncière de Paris

Foncière des 6<sup>e</sup> & 7<sup>e</sup>  
ARRONDISSEMENTS DE PARIS

COMMUNIQUE DE PRESSE – 5 MARS 2015

## Parité de fusion entre Foncière de Paris et Foncière 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> Arrondissements de Paris

---

### Parité de Fusion

Le 4 novembre 2014, le Conseil de Surveillance de Foncière de Paris, sur proposition de son Directoire, et le Conseil d'administration de Foncière des 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> Arrondissements de Paris ont approuvé le principe d'une fusion-absorption de Foncière des 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> Arrondissements de Paris par Foncière de Paris.

Le 24 novembre 2014, MM. Kling et Ledouble ont été nommés Commissaires à la fusion.

Après avoir pris connaissance des travaux des Commissaires à la Fusion, le Conseil de Surveillance de Foncière de Paris et le Conseil d'Administration de Foncière 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> Arrondissements de Paris ont retenu un rapport d'échange de **17 actions Foncière des 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> Arrondissements de Paris pour 3 actions Foncière de Paris** pour la fusion entre ces deux sociétés. Ce rapport d'échange, qui a été déterminé par une approche multi-critères, correspond à une parité de fusion de 0,176.

## Evénements récents

Fin février 2015, Foncière de Paris, poursuivant une politique de recentrage de son patrimoine immobilier dans Paris intra-muros, a cédé l'immeuble Rueil 250 (27.000 m<sup>2</sup> de bureaux) situé à Rueil-Malmaison à un prix légèrement supérieur à la dernière valeur d'expertise au 30 juin 2014.

## Prochains Rendez-vous

Un projet de Document E sera soumis prochainement à l'AMF.

### **12 mai 2015** : Assemblées Générales mixtes des deux sociétés

- A titre ordinaire :
  - o Approbation des comptes clos au 31 décembre 2014.
  - o Détachement des coupons payés au titre de l'exercice 2014.
  
- A titre extraordinaire : Approbation de la fusion.

### **14 mai 2015** : Mise en paiement des dividendes pour l'année 2014

- Foncière de Paris : Dividende de 6,1 € / action
- Foncière des 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> Arrondissements de Paris : Dividende de 1€ / action

## **A PROPOS DE FONCIERE DE PARIS**

Foncière de Paris est cotée sur le marché Euronext Paris depuis 1987 (code ISIN : FR0000034431).

[www.fonciere-de-paris.fr](http://www.fonciere-de-paris.fr)

## **A PROPOS DE FONCIERE DES 6<sup>EME</sup> ET 7<sup>EME</sup> ARRONDISSEMENTS DE PARIS (SIIC)**

Foncière des 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> Arrondissements de Paris (SIIC) est cotée sur le Compartiment B du marché Euronext Paris de NYSE Euronext (code ISIN : FR0010436329).

[www.fprg.fr](http://www.fprg.fr)

## **CONTACTS**

### **FONCIERE DE PARIS / FONCIERE DES 6<sup>ème</sup> & 7<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENTS DE PARIS**

François Thomazeau / Olivier Riché / Arnaud Pomel - 01 53 70 77 77-

Séverine Farjon – [farjon@foncieredeparis.fr](mailto:farjon@foncieredeparis.fr) - 01 53 70 77 73-